Image not found or type unknown

Employeur impose 2 jours de congés

Par **Karlitodu68**, le **18/03/2013** à **15:32**

Bonjour je m'occupe des plannings de congés du personnel et mon supérieur m'informe de sa décision d'imposer deux jours de congés à une collègue qui prends des vacances du 13 au 19 mai.

Sachant que dans son emploi du temps de travail normal elle ne travaille pas le vendredi et le samedi et que la semaine précédente les mercredi 8 et jeudi 9 sont fériés (en alsace), je dois lui annoncer qu'elle doit poser des jours de congés les vendredi et samedi précédent sa semaine.

C'est une question épineuse car il m'affirme que les congés débutent à partir du moment où la salariée quitte l'entreprise, cad le mardi soir du 7 mai !

Pouvez vous m'éclairer ??

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/03/2013** à **15:55**

Bonjour,
Bien sûr que l'employeur ne peut pas commencer le décompte des congés payés avant le premier jour ouvré que la salariée aurait dû travailler...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés